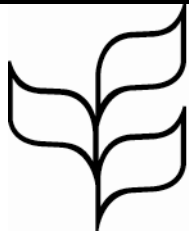




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/12/Add.2
20 octobre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES FONDS NÉCESSAIRES À L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES EN VUE DE LA SEPTIÈME PÉRIODE DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE LA CAISSE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

1. Au paragraphe 11 de la décision XII/30, la Conférence des Parties a décidé, dans la perspective de la septième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial, d'entreprendre à sa treizième réunion la deuxième évaluation des besoins de financement nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, conformément au mandat figurant dans l'annexe de cette décision. Le mandat prévoit que, sous l'autorité et avec le soutien de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif embauchera sous contrat une équipe de cinq experts, dont deux de pays Parties en développement, deux de pays Parties développés et un provenant d'organisations internationales non gouvernementales, qui sera chargée d'établir un rapport sur l'évaluation détaillée des fonds nécessaires et disponibles pour l'application de la Convention durant la période allant de juillet 2018 à juin 2022.
2. En application de cette décision, une équipe a été créée, composée des cinq experts suivants : M. Carlos Manuel Rodriguez (Costa Rica) et M. Appukuttan Nair Damodaran (Inde) de pays Parties en développement, Mme Maria Schultz (Suède) et M. Yasushi Hibi (Japon) de pays Parties développés, M. Günter Mitlacher (réseau d'OSC du FEM) d'organisations non gouvernementales internationales, chargée d'établir le rapport sur l'évaluation complète des besoins de financement. Le représentant du Fonds pour l'environnement mondial, M. Mark Zimsky, a participé à l'évaluation en qualité d'observateur. L'équipe de cinq experts a bénéficié de l'appui financier du gouvernement japonais par le biais du Fonds japonais pour la biodiversité, et de l'Union européenne.
3. Le projet de rapport de l'équipe d'experts a été présenté à l'Organe subsidiaire chargé de l'application lors de sa première réunion, sous la cote du document UNEP/CBD/SBI/1/8/Add.2. Au paragraphe 4 de la recommandation 1/7, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a encouragé l'équipe d'experts à tenir compte des observations émises lors de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et dans les communications supplémentaires des Parties bénéficiaires, ainsi que des peuples autochtones et des communautés locales, et d'autres organisations compétentes, notamment des organisations de femmes, et à

* UNEP/CBD/COP/13/1.

finaliser le rapport d'évaluation en temps voulu, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion.

4. Ayant entrepris des activités de vulgarisation supplémentaires ainsi qu'une analyse des informations communiquées par les Parties et les parties prenantes concernées, l'équipe d'experts a élaboré son rapport final sur l'évaluation complète du montant des fonds nécessaires et disponibles pour l'application de la Convention pour la période allant de juillet 2018 à juin 2022. Le projet de rapport final a été examiné par le Fonds pour l'environnement mondial et le Secrétaire exécutif, conformément au mandat.

5. À la lumière de ce qui précède, le Secrétaire exécutif distribue ci-joint, selon le format reçu, le résumé analytique du rapport de l'équipe d'experts, pour examen par la Conférence des Parties. Le rapport intégral est présenté dans le document d'information UNEP/CBD/COP/13/INF/16.

6. Conformément au paragraphe 9 du mandat, la Conférence des Parties prendra une décision à sa treizième réunion sur les fonds nécessaires à l'application de la Convention et de ses protocoles en vue de la septième période de reconstitution des ressources de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial et fera part des résultats au Fonds pour l'environnement mondial.



Convention on
Biological Diversity

ÉVALUATION COMPLÈTE DU MONTANT DES FONDS NÉCESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES EN VUE DE LA SEPTIÈME PÉRIODE DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE LA CAISSE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Établie par les membres de l'équipe d'experts de la CBD

18 octobre 2016

<u>Représentants des pays en développement</u>	<u>Représentants des pays développés</u>
M. Carlos Manuel Rodriguez (Costa Rica) M. Appukkuttan Nair Damodaran (Inde)	Mme Maria Schultz (Suède) M. Yasushi Hibi (Japon)
<u>Représentant des ONG internationales :</u> Günter Mitlacher (Réseau d'organisations de la société civile du FEM)	

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DESTINÉ A LA TREIZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

I. MANDAT ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENT

1. A sa douzième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision XII/30 et a décidé, *dans la perspective de la septième reconstitution des ressources de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial, d'entreprendre à sa treizième réunion la deuxième évaluation des besoins de financement nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.*[†] Elle a en outre adopté le mandat de l'équipe d'experts chargé de réaliser l'évaluation complète des besoins de financement, qui figure à l'annexe de la décision XII/30 ([UNEP/CBD/COP/DEC/XII/30](#), par. 11 et annexe). L'évaluation a tenu compte des trois **objectifs de la Convention**, du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité (décision X/2), ainsi que des objectifs et des orientations des Protocoles de Cartagena et de Nagoya. L'évaluation s'est concentrée sur les mesures propres à aider les pays bénéficiaires d'un financement du FEM.

2. Conformément à la **portée** de l'évaluation, il faut avant tout calculer la totalité des besoins liés à l'exécution des activités visant à réaliser le Plan stratégique et les objectifs d'Aichi et des activités au titre des Protocoles de Cartagena et de Nagoya pour déterminer les besoins de financement en vue de la mise en œuvre de la Convention sur la période 2018-2022. La septième période de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) dépasse le cadre temporel du Plan stratégique. Cependant, la mise en œuvre d'activités visant la réalisation d'objectifs mondiaux et nationaux peut prendre plus de temps. Le processus doit être centré, et cela est important, sur **l'estimation du total des coûts marginaux convenus**, qui devrait tenir compte des lignes directives du FEM relatives au principe du surcoût. En outre, il convient aussi de prendre en considération la politique de cofinancement du FEM ainsi que ses règles et orientations en ce qui concerne les activités admissibles.

[†] Le texte en italiques est tiré de décisions de la Conférence des Parties ou d'autres documents.

3. Conformément au paragraphe 4 du mandat, le Secrétaire exécutif a désigné une **équipe de cinq experts**, dont deux représentants de pays en développement Parties (Costa Rica et Inde), deux représentants de pays développés Parties (Suède et Japon) et un représentant d'une organisation non gouvernementale internationale (Réseau d'organisations de la société civile du FEM), aux fins de l'établissement du rapport. L'équipe d'experts a tenu trois réunions au cours desquelles les experts ont mis à exécution leur plan de travail et ont examiné le rapport et ses conclusions.

4. Le FEM et le Secrétaire exécutif ont fait un **examen du projet de rapport d'évaluation de l'équipe d'experts** afin de garantir l'exactitude et la cohérence des données et de l'approche. Des chapitres du rapport d'évaluation avaient été transmis, à titre provisoire, aux secrétariats du FEM et de la Convention et aux représentants des donateurs et des pays bénéficiaires afin de recueillir leurs commentaires et leurs avis sur la poursuite des travaux. L'équipe d'experts a consulté les personnes et les institutions compétentes afin de recueillir des informations et des suggestions sur les conclusions de l'évaluation. La documentation et d'autres sources d'information pertinentes ont également été étudiées.

5. L'équipe d'experts a mis au point un **questionnaire**, comme prévu par le paragraphe 11 du mandat, en collaboration avec le secrétariat de la Convention. Ce questionnaire a été distribué aux Parties au moyen de la notification 2015-094 datée du 19 août 2015 avec un délai de soumission initial du 6 novembre 2015 et d'une notification complémentaire prolongeant le délai pour la communication des réponses au 4 décembre 2015. Un projet de rapport de l'évaluation a été examiné par l'Organe subsidiaire à sa première réunion et, suite à sa recommandation I/7, la notification 2016-059 a été envoyée le 16 mai 2016, invitant les Parties à présenter d'urgence le questionnaire rempli avant le 31 août 2016.

6. Les membres de l'équipe d'experts ont organisé des **entretiens** et des **consultations** avec les Parties en marge de la 49^{ème} réunion du Conseil du FEM, la dix-neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la 4^{ème} session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IBPES), la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, les ateliers infrarégionaux de la CBD et du FEM, le projet BIOFIN du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les agences d'exécution du FEM et différentes parties prenantes. D'autres consultations ont été initiées lors des réunions préparatoires régionales mixtes pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique, et l'Amérique latine et les Caraïbes de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CITES, de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CBD et des réunions connexes des protocoles de la Convention sur la diversité biologique, en août 2016.

7. Afin de respecter les dispositions du paragraphe 14 du mandat, selon lequel *les méthodes d'évaluation des fonds nécessaires et disponibles pour l'application de la Convention et de ses Protocoles devraient être transparentes, fiables et reproductibles*, ... le Secrétariat de la CBD a créé une [page WEB](#) afin de publier tous les renseignements généraux utiles, les dates des manifestations, les questions fréquemment posées et leurs réponses, les rapports et les questionnaires fournis par les Parties. Visant une approche consultative, l'équipe d'experts a principalement utilisé des informations et des données transmises par les Parties et a dû miser sur l'exactitude et la cohérence des informations fournies. Toutes les analyses de données et tous les calculs sont présentés de sorte qu'ils soient reproductibles.

8. L'équipe d'experts a tenu compte des recommandations de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans la mise au point finale du rapport, conformément à la demande faite au paragraphe 15 du mandat, et examiné les interventions faites par les Parties et les parties prenantes (UNEP/CBD/SBI/1/14, CBD, 2016d, <https://www.cbd.int/financial/gef2016/sbi-1-interventions.pdf>).

II. ORIENTATIONS AU MÉCANISME DE FINANCEMENT ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES

Orientations au mécanisme de financement et incidences financières

9. L'évaluation des besoins de financement a tenu compte des **orientations adressées par la Conférence des Parties au mécanisme de financement**, qui préconisent la mobilisation de futures ressources financières (par. 3b) du mandat). Les décisions ci-après sont également pertinentes en la matière : [décision X/24](#) (orientations consolidées), [décision X/25](#) (orientations supplémentaires de la Conférence des Parties à sa dixième réunion), [décision XI/5](#) (autres orientations de la Conférence des Parties à sa onzième session), et [décision XII/30](#)

(orientations spécifiques concernant les Protocoles de Cartagena et de Nagoya). Les orientations au mécanisme de financement pour une période donnée de reconstitution des ressources se présentent sous la forme d'une **liste récapitulative de priorités du programme** qui détermine ce qui doit être financé ainsi qu'un cadre axé sur les résultats, tenant compte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, notamment de ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et d'indicateurs connexes (décision X/24, par. 4). Le Secrétariat de la CBD a créé une page Web pour toutes [les orientations existantes au mécanisme de financement](#).

10. Afin de rendre le système d'orientations au mécanisme de financement moins complexe, l'équipe d'experts a fourni une **liste récapitulative et détaillée des domaines thématiques**, que les Parties devraient utiliser pour identifier leurs **approches et priorités thématiques au niveau national en vue de FEM-7**. Ces approches devraient être conformes aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou à d'autres priorités sur le plan national. Afin de relier facilement les priorités par pays aux orientations destinées au FEM, une liste de codes a été mise au point et distribuée en même temps que le questionnaire (voir le tableau 1 du rapport intégral). Les domaines thématiques renvoient aux orientations générales fournies par la Conférence des Parties à ses différentes réunions, aux domaines d'intervention au titre de FEM-6, aux Protocoles se rapportant à la Convention sur la diversité biologique et à d'autres domaines thématiques pertinents, qui ne sont pas inclus dans les stratégies par domaine d'intervention au titre de FEM-6 (voir les directives en matière de programmes relatives aux domaines d'intervention au titre de FEM-6, <https://www.thegef.org/gef/GEF6-Programming-Directions>).

11. Dans les orientations consolidées au mécanisme de financement qu'elle a adoptées dans la décision X/24, la Conférence des Parties a rappelé les **critères d'admissibilité** applicables aux pays qui reçoivent des fonds du FEM. Aux paragraphes 19 et 20 de la décision XII/30, la Conférence des Parties a adopté les critères d'admissibilité au titre du mécanisme de financement du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. Pour les besoins de l'évaluation, l'équipe d'experts a utilisé la liste des pays bénéficiaires fournie par le FEM.

12. L'évaluation est essentiellement centrée sur l'estimation du **total des coûts marginaux convenus** (par. 2 du mandat). Le FEM a pour mandat spécifique de financer les coûts marginaux convenus des projets visant à produire des effets positifs pour l'environnement mondial. Le Conseil du FEM a approuvé à sa 31^{ème} réunion, en 2007, les **Directives opérationnelles relatives à l'application du principe du surcoût** ([GEF/C.31/12](#)). Dans le questionnaire, les Parties ont été invitées à indiquer les ressources financières attendues au titre de FEM-7, compte tenu du raisonnement en termes de surcoût.

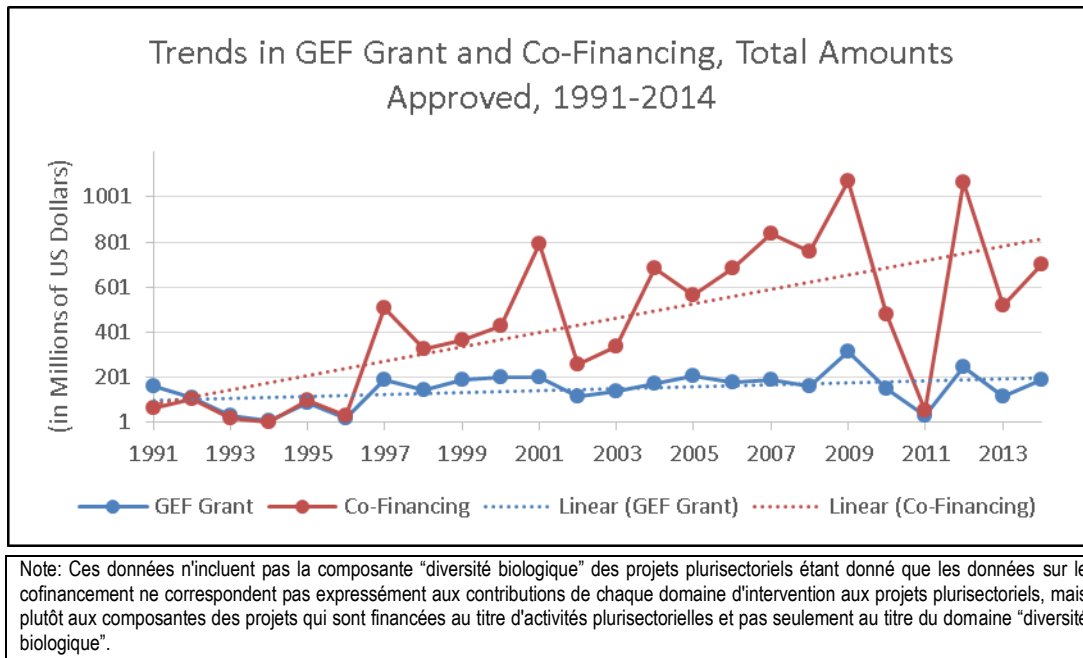
13. Le paragraphe 5 c) du mandat prévoit la conduite d'une analyse des incidences financières projetées des orientations données par la Conférence des Parties au mécanisme de financement. L'équipe d'experts indique qu'il n'existe **aucune estimation des incidences financières disponible** de chaque orientation ou de l'ensemble des orientations au mécanisme de financement. Lors de cette évaluation, l'équipe d'experts n'a pas envisagé de calculer les incidences financières en cascade, comme cela avait été fait pour la première évaluation au titre de FEM-6 (2014-2018) (voir le rapport UNEP/CBD/COP/11/INF/35) en raison de difficultés méthodologiques, d'un manque de données et de connaissances, et de la variabilité des structures de coûts appliquées par différents pays pour mettre en œuvre les activités de projet.

Mise à disposition des fonds par le mécanisme de financement

14. En mai 2014, le Conseil du FEM a adopté la *Proposition relative au Système transparent d'allocation des ressources (STAR) en vue de FEM-6*, qui donne des précisions sur l'application du **système d'allocation STAR**. Afin de déterminer les allocations indicatives dans le cadre du STAR pour FEM-6 ([GEF/C.47/Inf.08](#)), on a appliqué le modèle STAR à un volume total de reconstitution de 4,433 milliards de dollars E.-U. Conformément à l'accord relatif à FEM-6, des enveloppes ont été consacrées aux trois domaines d'intervention couverts par le STAR (diversité biologique, changements climatiques et dégradation des sols), soit **1,296 milliard de dollars E.-U. pour la diversité biologique**, 1,260 milliard pour les changements climatiques et 431 millions pour la dégradation des sols. Après ajustement des réserves par domaine d'intervention, le montant disponible pour les **allocations nationales dans le cadre du STAR en faveur de la diversité biologique s'est établi à 1,051 milliards de dollars E.-U. pour la période 2014-2018**. La répartition du montant des allocations disponibles par pays dans le cadre du STAR pour FEM-6 a été utilisée afin de renseigner les Parties sur le **montant indicatif destiné à couvrir les coûts marginaux des projets**. Le schéma de répartition des ressources de FEM-6 est utile pour faire des extrapolations des besoins de financement à partir des communications reçues.

15. La figure ci-dessous montre l'évolution des montants approuvés par la Caisse du FEM entre 1991 et 2014. Depuis sa phase pilote, le FEM a alloué plus de **4,2 milliards de dollars E.-U.** à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Cet investissement a permis de mobiliser plus de **12 milliards de dollars de fonds supplémentaires**, appuyant plus de 1 300 projets relatifs à la diversité biologique dans 155 pays ([GEF Sec 2015](#)).

Montant total des allocations de la Caisse du FEM et des cofinancements en faveur de la diversité biologique, hors projets plurisectoriels (Source: données fournies par le secrétariat du FEM, février 2016)



16. Dans l'ensemble, les **fonds alloués à la diversité biologique ont connu une augmentation constante** sur toute la période. Depuis 1996, le **cofinancement a considérablement augmenté**. Même si les ressources de la Caisse et les cofinancements ont tous deux augmenté au fil des ans, ce sont les cofinancements qui ont enregistré la hausse la plus importante ces vingt dernières années. Comme le FEM l'a signalé à la Conférence des Parties à ses douzième et treizième réunions, d'autres ressources du FEM ont également été consacrées à la diversité biologique.

17. Afin de ne pas créer d'obstacles ni de coûts inutiles pour les pays remplissant les conditions d'accès aux ressources du FEM, la Conférence des Parties a demandé, à sa onzième réunion, au FEM de *clarifier le concept et l'application du cofinancement des projets relatifs à la diversité biologique* ([décision XI/5](#), par. 5). Par la suite, le Conseil du FEM a adopté, en 2014, une politique révisée en matière de cofinancement ([FI/PL/01](#)). Le cofinancement jouant un rôle important dans la mesure où il permet de mobiliser des fonds supplémentaires pour le développement des projets, l'équipe d'experts a demandé aux Parties d'indiquer dans le questionnaire le montant des **fonds attendus des pouvoirs publics et d'autres sources extérieures**.

18. Lorsqu'ils mettent au point un projet, le secrétariat du FEM, les agences d'exécution et le pays bénéficiaire cherchent à mobiliser des cofinancements afin de compléter l'allocation de la Caisse du FEM. Dans la pratique, le FEM en tant que mécanisme s'efforce d'utiliser le plus de ressources possibles. Le [rapport sur le cinquième bilan global du FEM](#) présente les taux médians de cofinancement pour les projets financés par le FEM sur l'ensemble des périodes de reconstitution des ressources du FEM (voir le tableau 7 du rapport intégral). **Le taux médian de cofinancement de FEM-1 à FEM-5 est de 2:1**. Au fil du temps, le taux de cofinancement a augmenté pour passer de **0,3 durant la phase pilote à plus de 4 durant FEM-5**.

Taux médians de cofinancement par domaine d'intervention sur l'ensemble des périodes de reconstitution

(Source: Bureau indépendant d'évaluation du FEM, rapport final sur le cinquième bilan global du FEM, Washington, 2014, OPS5 page 26, <https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/OPS5-Final-Report-EN.pdf>)

FOCAL AREA/MODALITY	PILOT	GEF-1	GEF-2	GEF-3	GEF-4	GEF-5*
Biodiversity	0.3	1.0	1.3	1.8	2.3	4.3
Climate change	0.9	1.7	2.1	3.5	3.8	5.2
International waters	0.3	1.0	1.2	1.9	3.1	5.8
Land degradation	n.a.	n.a.	n.a.	3.0	3.0	4.5
Ozone depletion	0.4	0.6	0.1	0.7	0.7	2.3
POPs	n.a.	n.a.	1.0	1.1	2.0	4.0
Multifocal	0.3	1.1	1.0	1.6	2.7	3.4
LDCF	n.a.	n.a.	n.a.	0.4	2.3	3.9
SCCF	n.a.	n.a.	n.a.	1.7	3.5	7.1
NPIF	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	2.4

NOTE: n.a. = not applicable.
a. As of June 30, 2013.

19. **Le ratio moyen de cofinancement** des projets au titre de FEM-5 est d'environ 4 pour 1, comme en a rendu compte le FEM à la douzième réunion de la Conférence des Parties en 2014. Le rapport du FEM à la treizième réunion de la Conférence des Parties a été présenté le 28 septembre 2016, couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016 (UNEP/CBD/COP/13/12/Add.1, CBD, 2016e) ; il déclare qu'environ 48% de toutes les ressources affectées à la biodiversité pendant FEM-6 (1,296 milliard de dollars E.-U.) ont été programmées. Le montant de tous les investissements du FEM pour le Plan stratégique, qui s'élève à US\$901 milliards, a mobilisé US\$4,8 milliards de dollars de cofinancement, ce qui correspond à un ratio de 1/5. Les montants totaux et le ratio correspondant pour un projet donné résultent des négociations et des accords conclus entre les parties prenantes du projet.

Performance du mécanisme de financement

20. Conformément au paragraphe 3 g) du mandat, l'évaluation devrait tenir compte de *l'expérience acquise à ce jour, y compris les limites et les réussites des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, de même que les réalisations du Fonds et de ses agences de mise en œuvre et d'exécution*. Afin d'**améliorer l'efficacité du mécanisme de financement**, la Conférence des Parties a demandé au FEM, à sa douzième réunion, de prendre plusieurs mesures ([décision XII/30, par. 8](#)) et, notamment, i) d'accroître ses efforts pour faciliter la mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles; ii) de continuer de rationaliser le cycle des projets et iii) de mieux mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs pour la biodiversité par les projets qui bénéficient de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial.

21. Les évaluations actuelles menées par le Bureau de l'évaluation indépendant du FEM combinent à la fois une **approche axée sur les résultats et les institutions** et une **approche axée sur l'efficacité et l'impact**. Le cinquième bilan global du FEM (OPS5) a permis de constater que *le FEM avait un rôle de catalyseur dans la mesure où il aidait les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions multilatérales sur l'environnement et à lutter contre les problèmes environnementaux de dimension planétaire*. En outre, force a été de constater que **le modèle d'intervention du FEM fonctionne, est efficace, et réalise un impact**.

22. Le cinquième bilan global du FEM a rendu compte des **contributions des agences d'exécution du FEM** : 40% des fonds reçus au fil des cycles de reconstitution ont été versés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), suivi de la Banque mondiale, avec 38%, et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), avec 10% (voir le tableau 1.6 du rapport sur le cinquième bilan global du FEM, 2014, p.6). Durant FEM-4, la répartition des contributions entre agences d'exécution a considérablement changé dans la mesure où de nouvelles agences ont fait leur apparition dans les projets financés par le FEM (rapport sur le cinquième bilan global du FEM, 2014, p. 2).

23. Au fil des cycles de reconstitution, **l'Asie** a reçu 27% des ressources mobilisées, suivie de **l'Afrique**, avec 24%, et de **l'Amérique latine et des Caraïbes**, avec 20%. Il a été indiqué que, *par rapport au FEM-4, les financements alloués aux pays fragiles avaient pratiquement doublé, alors que les financements destinés aux petits États insulaires en développement avaient augmenté de 63%, et ceux accordés aux pays sans littoral, de 17%* (rapport sur le cinquième bilan global du FEM, 2014, p. 2-3)

24. Le cinquième bilan global du FEM a examiné le **modèle de fonctionnement** du FEM afin de repérer les problèmes émergents dans différents processus et de les résoudre, renforçant par là même le modèle d'intervention du FEM. L'étude a fait état de "retards considérables accusés pour le transfert des propositions de projets du FEM d'un point de décision à un autre [...]". Il est particulièrement important d'accélérer la préparation des projets vu les coûts d'opportunité liés aux fonds qui ne sont pas utilisés. Le document intitulé "**Améliorer le cycle de projet du FEM**" a été présenté à la 47^{ème} réunion du Conseil du FEM en octobre 2014 ([GEF/C.47/07](#)). Le Conseil du FEM a défini un seuil pour l'annulation des projets afin de respecter l'objectif établi par le Conseil du FEM d'un maximum de 18 mois pour les projets de grande envergure et il a mis à jour sa politique d'annulation des projets. Les ressources allouées dans le cadre du STAR à des projets ayant été annulés durant une période de reconstitution des ressources pendant laquelle la FIP a été approuvée seront réaffectées à l'allocation du pays concerné et pourront être reprogrammées ([GEF/C.47/07](#)).

25. Dans le rapport qu'il a adressé à la Conférence des Parties à sa douzième réunion ([UNEP/CBD/COP/12/14/Add.1](#), par. 19), le FEM a fait état des **résultats de suivi du portefeuille** et des principales conclusions du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM sur la performance des projets : *l'objectif du FEM est qu'au moins 75 % des projets de l'institution soient jugés "modérément satisfaisants" ou obtiennent une meilleure note. Dans le cadre du portefeuille lié à la biodiversité, 91 % des 198 projets en cours d'exécution atteignent leurs objectifs concernant l'environnement mondial avec la note "modérément satisfaisante" (MS) ou une meilleure note, 61 % de l'ensemble des projets étant jugés satisfaisants ou très satisfaisants.* La fiche de performance du FEM, qui sera présentée à la 51^{ème} réunion du Conseil du FEM en octobre 2016 montre l'évolution de l'efficacité du cycle des projets et la mise en œuvre axée sur les résultats.

26. Au 30 septembre 2013, la Caisse du FEM avait financé **3 349 projets**, dont 1 221, soit 36%, avaient été menés au titre du domaine d'intervention "diversité biologique" et 6% au titre du domaine d'intervention "eaux internationales". Les projets plurisectoriels, qui concernent des problèmes environnementaux de dimension planétaire touchant à plusieurs domaines d'intervention du FEM, ont bénéficié de 14% des ressources (voir le tableau 1.2 du cinquième bilan global du FEM, 2014, p.2).

27. Les domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols » sont le plus souvent inclus dans les projets plurisectoriels financés par le FEM (voir le tableau ci-dessous). La multiplication des projets et des programmes plurisectoriels est une tendance qui s'est accélérée durant FEM-5. A la fin de 2013, les **projets plurisectoriels** représentaient 42% des programmes utilisant les ressources de FEM-5, comme en a rendu compte le FEM à la douzième réunion de la Conférence des Parties.

28. A la 49^{ème} réunion du Conseil du FEM en octobre 2015, le Bureau indépendant de l'évaluation du FEM a présenté une évaluation de l'impact des **investissements du FEM dans le domaine des aires protégées non marines et des systèmes d'aires protégées sur la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique** ([GEF/ME/C.49/Inf.02](#)). Il a notamment conclu que *le FEM contribuait à la préservation de la diversité biologique dans la mesure où il aidait à réduire les pertes d'habitats dans les aires protégées, comme en témoignait la réduction des pertes du couvert forestier dans les aires protégées bénéficiant du soutien du FEM par rapport à celles qui n'en bénéficiaient pas. D'une manière générale, les aires protégées qui bénéficient de l'appui du FEM affichent des tendances positives en ce qui concerne les populations d'espèces et montrent que des pressions réduites sont exercées sur la diversité biologique au niveau local.*

29. S'agissant de la **participation des parties prenantes**, une analyse du FEM a révélé que 36 sur les 151 rapports de projets présentés par les agences du FEM pendant l'exercice fiscal 2014/15 impliquaient des peuples autochtones. Le financement total alloué par le FEM à ces 36 projets est de 228 millions de dollars E.-U.. Le FEM a noté une tendance générale positive (c. à d. un pourcentage grandissant du portefeuille) de projets du FEM auxquels participant des peuples autochtones au cours des dernières années (GEF Corporate Scorecard, June 30, 2016).

Projets plurisectoriels du FEM par financement par domaine d'intervention (source: [cinquième bilan global du FEM](#), tableau 1.3)

FOCAL AREA	GEF-3	GEF-4	GEF-5
Biodiversity	5	48	85
Climate change	3	36	66
International waters	3	19	18
Land degradation	6	46	70
ODS	0	1	0
POPs	0	2	5
Sustainable forest management (SFM)/REDD+ ^a	n.a.	n.a.	65
Capacity-building and/or enabling activities	144	44	47
Multifocal area ^b	39	n.a.	n.a.
Total	191	104	159

NOTE: n.a. = not applicable. Data are for GEF Trust Fund projects as of September 30, 2013, and exclude SGP projects.

a. The GEF defines REDD+ as reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries; and the role of conservation, sustainable management of forests, and enhancement of forest carbon stocks in developing countries.

b. In GEF-3, some multifocal area projects were not yet disaggregated by focal area.

30. S'agissant du **taux de réussite de la programmation des ressources allouées aux projets**, le FEM a indiqué que, à la fin de FEM-5, 1 057 226 380 dollars E.-U. avaient été programmés sur les 1,08 milliards alloués au domaine d'intervention "diversité biologique", soit **98%** de l'enveloppe totale de ressources (rapport du FEM à la Conférence des Parties à sa douzième réunion, par. 4 et 7). Certains pays n'ont pas utilisé la totalité des ressources allouées.

31. Selon un nouveau rapport (GEF Sec 2015), à ce jour, **plus de 1 300 projets** ont été financés dans le domaine de la diversité biologique depuis la phase pilote du FEM.

III INVENTAIRE DES INFORMATIONS SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT

III.1 Besoins de financement signalés par les Parties

32. L'équipe d'experts a analysé les informations contenues dans les **rapports nationaux, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les rapports financiers, les stratégies de mobilisation des ressources**, et d'autres documents contenant d'éventuels renseignements et données sur les besoins de financement, y compris les informations sur les dépenses passées. Cependant, ces informations n'ont pas pu être utilisées pour extrapoler les besoins de financement pour la période 2018-2022. En effet, les montants ne sont pas comparables car :

- Ils incluent souvent les dépenses totales engendrées par différentes sources ;
- Ils portent sur certaines années ou sur une période donnée ;
- Ils incluent différents domaines thématiques ;
- Ils comprennent les coûts liés à certaines activités, y compris parfois, ou non, les dépenses de fonctionnement ;
- Ils tiennent compte des montants correspondant à différents projets et activités notamment ceux qui sont susceptibles de ne pas remplir les critères d'accès à un financement du FEM car ils ne produisent pas d'effets positifs pour l'environnement mondial ;
- Ils sont liés à des activités, qui peuvent être différentes des futures activités prévues en 2018-2022.

Rapports nationaux

33. L'équipe d'experts a analysé les **dernières versions des rapports nationaux soumises par les Parties** jusqu'au 17 septembre 2016. La plupart des pays ont fait état d'informations qualitatives génériques sur les ressources eu égard à l'objectif 20 du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique. En ce qui

concerne les ressources financières, les informations et données contenues dans les rapports nationaux sont très peu détaillées et la plupart des pays n'ont enregistré aucune information chiffrée globale ou précise.

Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

34. L'équipe d'experts a analysé les **dernières versions des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique présentés par les Parties** jusqu'au 17 septembre 2016. On trouve davantage d'informations et de données chiffrées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique que dans les rapports nationaux. Toutefois, la plupart des pays analysés n'ont indiqué aucune donnée chiffrée globale ou précise. Certains pays ont fait état de dépenses avant 2010 et fourni des données relatives au financement jusqu'en 2020, mais seulement 8 pays ont couvert la période 2018-2022 dans leurs informations chiffrées. Cet échantillon est trop petit et n'a donc pas été utilisé pour l'évaluation globale des besoins.

Rapports financiers et stratégies de mobilisation des ressources

35. A sa douzième réunion, la Conférence des Parties a adopté des objectifs pour la mobilisation des ressources et a demandé à ce qu'au moins 75% des Parties **rendent compte de leurs besoins, insuffisances et priorités de financement** d'ici à la fin de 2015 (décision XII/3, par.1). En outre, elle a adopté un Cadre de présentation des rapports financiers révisé (par. 24), dans lequel les Parties devraient notamment indiquer une **estimation de leurs besoins annuels de financement**. L'équipe d'experts a analysé les [stratégies de mobilisation des ressources](#) et leurs [communications concernant leurs rapports financiers](#) jusqu'au 17 septembre 2016. D'une manière générale, ces rapports contenaient très peu d'informations sur les besoins de financement et seulement 33 Parties avaient transmis leurs communications avant le 31 août 2016, date prévue par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion. Quinze pays n'ont pas communiqué leurs besoins de financement pour la période après 2018; 17 pays ont rendu compte de leurs besoins de financement pour 2018, 2019 et 2020 (le Burundi seulement pour 2018, la Serbie a fait référence au questionnaire) et 1 pays a fait expressément référence à l'évaluation des besoins de financement pour le FEM-7 (Chine).

Application de la Convention et de ses protocoles à l'échelle nationale

36. L'équipe d'experts a analysé le **Rapport de suivi mondial** sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (publié sous la cote [UNEP/CBD/COP/12/13/Add.1](#)) et [UNEP/CBD/SBI/1/INF/46, CBD, 2016g](#)). Les informations et les données qu'il contient décrivent les fonds **mobilisés** auprès de différentes sources plutôt que les besoins de financement.

Informations supplémentaires communiquées par les Parties

37. L'équipe d'experts a pris contact avec l'**Initiative BIOFIN du PNUD** (pour le financement dans le domaine de la diversité biologique) afin de recueillir des informations et des données sur les besoins de financement des pays partenaires de l'Initiative. A l'heure actuelle, l'Initiative BIOFIN aide 30 pays à évaluer les politiques et les institutions pertinentes pour le financement dans le domaine de la diversité biologique, à déterminer les investissements de base, à évaluer les coûts de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et à quantifier les déficits de financement dans le domaine de la diversité biologique. Parce que de nombreux pays en sont encore aux premiers stades de l'identification de leurs déficits de financement, y compris leurs besoins de financement, et de l'élaboration de leurs stratégies de mobilisation des ressources, il n'a pas été possible d'avoir directement accès à des informations appropriées pour l'évaluation des besoins. Cependant, plusieurs pays partenaires de l'Initiative BIOFIN ont fourni des données pertinentes sur leurs besoins de financement via le questionnaire.

Questionnaire à l'intention des Parties à la CBD, des pays bénéficiaires des ressources du FEM et d'autres

38. L'équipe d'experts a élaboré et distribué un **questionnaire de demande de données et d'informations** sur les besoins de financement du FEM durant la période allant de juillet 2018 à juin 2022 à l'intention de toutes les Parties à la Convention, conformément au paragraphe 10 du mandat. Le questionnaire, assorti de conseils pour le remplir, a été publié sur le [site Web](#) de la Convention en anglais, en français et en espagnol. Une série de questions-réponses concernant l'approche et le processus a également été publiée pour consultation par les correspondants nationaux de la Convention et de ses protocoles.

39. Seules les informations et les données reçues par les **pays bénéficiaires des ressources du FEM** ont été incorporées dans l'évaluation. Ces pays ont été invités à présenter des informations sur i) les idées-cadres de projets potentiels et sur les coûts totaux estimés des projets, ii) sur le financement attendu du gouvernement, iii) sur le

financement attendu d'autres sources extérieures et iv) sur le financement attendu au titre de FEM-7, d'après le raisonnement en termes de surcoût des *Directives opérationnelles relatives à l'application du principe du surcoût* (GEF/C.31/12). L'équipe d'experts a basé ses travaux ultérieurs sur la supposition que les pays avaient dûment tenu compte de ces directives opérationnelles pour calculer les financements prévisionnels du FEM pour la période 2018-2022. En outre, les informations demandées sur les stratégies potentielles dans le cadre de FEM-7 devraient être conformes aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou aux priorités des pays et être associées à d'autres conventions.

40. Au 25 septembre 2016, **60 pays, soit 42%** des 143 pays bénéficiaires des ressources du FEM avaient répondu et communiqué leurs besoins de financement : **26 pays d'Afrique, 15 pays de la région d'Asie et du Pacifique, 12 d'Amérique latine et des Caraïbes, et 7 d'Europe centrale et orientale**. Les Parties ont présenté leurs réponses au secrétariat de la Convention qui les a publiées sur le site Web de la Convention. L'équipe d'experts a examiné l'exhaustivité, la vraisemblance et la cohérence des réponses au questionnaire.

41. Pour les besoins de la présente analyse, on a considéré que tout concept de projet dans le domaine de la diversité biologique, soumis par les pays au titre des objectifs de la Convention et de ses Protocoles, **pouvait bénéficier du financement du FEM**. Cependant, ce sont les discussions entre le pays et le secrétariat du FEM et les partenaires durant FEM-7 qui détermineront si une idée de projet sera finalement financée par le FEM. **Il n'existe aucun lien de causalité entre les besoins de financement figurant à titre indicatif dans le questionnaire et les allocations qui seront éventuellement accordées à chaque pays à l'issue des négociations dans le cadre de FEM-7.**

42. Selon les informations transmises par 60 pays avant le 25 septembre 2016, montant total prévisionnel des coûts afférents aux 200 concepts de projet s'élève à **8,329 milliards de dollars des États-Unis**, avec un montant total prévisionnel de cofinancement de **5,938 milliards de dollars E.-U.**, ou environ **72% de l'estimation totale des coûts liés aux projets**. Les pays estiment qu'environ 4,550 milliards de dollars des États-Unis de ce montant seront financés par des sources publiques (55% de l'estimation totale des coûts liés aux projets) et qu'environ 1,388 milliard de dollars le seront par des sources extérieures non publiques (17% de l'estimation totale des coûts liés aux projets).

43. Les 60 pays ayant répondu au questionnaire s'attendent à recevoir environ **2,739 milliards de dollars E.-U.** du FEM, ce qui représente **33% de l'estimation totale des coûts afférents aux projets**. Le ratio de cofinancement serait de 2 (pouvoirs publics et sources extérieures) pour 1 (contribution prévisionnelle du FEM).

44. A sa première réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a sollicité les avis des **peuples autochtones, des communautés locales** et d'autres organisations concernées, y compris les organisations de femmes, pour la mise au point finale du rapport d'évaluation. L'Organisation des peuples autochtones et des communautés locales d'Amérique latine (COICA) a présenté 24 concepts de projets dont le coût total est de **63,9 millions de dollars E.-U.** Cette communication ne comprenait pas le cofinancement attendu des gouvernements et d'autres sources, ou la contribution prévisionnelle de la Caisse du FEM. Le Consortium APAC[‡] a présenté une [communication conjointe](#) avec des contributions de l'Initiative sur la résilience de la conservation communautaire (CCRI) coordonnée par la Coalition mondiale des forêts. Cette communication est composée de trois parties : la partie I contient des observations sur le projet de rapport d'évaluation de l'équipe d'experts présentées à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. La partie II offre des recommandations générales concernant l'appui financier aux APAC et à d'autres formes de mesures collectives. La partie III identifie un éventail de besoins de financement et priorités pour soutenir les APAC et les mesures collectives pour la biodiversité et la conservation de la nature aux niveaux local, national, régional et international.

III.2 RÉSULTATS DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES MONDIALES

45. Dans son premier rapport, le **Groupe de haut niveau sur l'évaluation des ressources mondiales pour l'exécution du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020** a présenté une évaluation mondiale des coûts liés à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité d'ici à 2020, et a estimé que, en ajoutant simplement les ressources nécessaires à chaque objectif d'Aichi, **150 à 440 milliards de dollars E.-U. par an** seraient nécessaires. Le Groupe de haut niveau a constaté un certain nombre d'inconnues et a reconnu qu'il fallait

[‡] 'APAC' est en général l'abréviation utilisée pour signifier « Les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire ». Dans certaines décisions de la CBD, ils sont aussi appelés « aires conservées par les communautés autochtones et locales », entre autres termes semblables.

entreprendre des recherches supplémentaires pour affiner ces estimations. Il a souligné que les besoins en ressources appellent à modifier le mode d'allocation des ressources dans nos économies afin d'obtenir les meilleurs résultats dans le domaine de la diversité biologique et du développement durable. En outre, il a indiqué que le volume des financements nécessaires serait influencé par toute une série de facteurs. En effet, en fonction des **interdépendances, de la cohérence des politiques, du développement des institutions et des synergies entre les objectifs** et d'autres buts, l'approche et les dotations associées à la réalisation d'un objectif, et l'efficacité de ce processus, peuvent jouer sur les besoins en investissement d'un autre, ce qui pourrait réduire considérablement l'estimation des besoins de financement. Dans son deuxième rapport (UNEP/CBD/COP/12/INF/4), le Groupe poursuit l'évaluation du premier rapport et recense les avantages de la réalisation des objectifs d'Aichi, leur investissement et besoins de ressources.

46. L'équipe d'experts tient à souligner que l'évaluation du Groupe de haut niveau fait ressortir les effets positifs et le **montant total des coûts mondiaux** liés à la réalisation des objectifs d'Aichi jusqu'en 2020, tandis que l'évaluation au titre de FEM-7 est centrée sur **les coûts marginaux des activités de projet admissibles dans les pays bénéficiaires des ressources du FEM en vue de créer des effets positifs pour l'environnement mondial** au cours de la période 2018-2022. Ces deux approches ne pouvaient pas être combinées aux fins de l'évaluation des besoins de financement au titre de FEM-7.

III.3 LE PROGRAMME 2030 ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

47. Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1)** engage tous les pays et toutes les parties prenantes à agir de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action porteur de changements. En ce qui concerne le financement, l'objectif 17 appelle la communauté mondiale à renforcer les moyens de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, notamment ceux qui concernent la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes.

48. A sa soixante-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/69/313 (2015) entérinant le **Programme d'action d'Addis-Abeba** issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et **encouragé la mobilisation de ressources financières, toutes sources et tous niveaux confondus**, soulignant le rôle important des **ressources publiques nationales** et le rôle complémentaire de la coopération internationale pour le développement. Elle a tout particulièrement reconnu le rôle du FEM dans la mesure où il contribuait à financer le développement durable tout en tenant compte des problèmes environnementaux dans les efforts de développement.

49. Les fournisseurs de l'aide publique au développement ont réaffirmé leurs engagements en la matière, notamment celui pris par nombre de pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Cependant, **aucun besoin de financement particulier pour la biodiversité** n'a été exprimé.

IV. ESTIMATION DES FONDS NÉCESSAIRES POUR FEM-7

50. Les **60 pays bénéficiaires des ressources du FEM** qui ont répondu au questionnaire avant le 25 septembre 2016 représentent **42% des pays bénéficiaires des ressources du FEM** et **65% des allocations STAR au titre de FEM-6** (679 millions de 1 051 millions de dollars E.-U.). Un tiers des pays répondants a reçu une allocation STAR au titre de FEM-6 supérieure à 10 millions de dollars E.-U., plus de deux fois le montant alloué aux pays qui n'ont pas répondu (voir le tableau ci-dessous). Dans les efforts qu'elle a déployés pour encourager les réponses au questionnaire, l'équipe d'experts a mis l'accent en particulier sur les pays mobilisateurs dont les allocations STAR au titre de FEM-6 étaient élevées afin de rendre l'évaluation aussi robuste que possible.

Caractéristiques des pays répondants et non répondants au questionnaire

	Part des 143 pays bénéficiaires	Part des allocations STAR au titre de FEM-6
60 pays répondants	42%	65% (678 millions USD)
83 pays non répondants	58%	35% (373 millions USD)
	60 pays répondants	83 pays non répondants

STAR FEM-6 > 10 millions USD	32%	12%
STAR FEM-6 > 3 à 10 millions USD	25%	35%
STAR FEM-6 < 3 millions USD	43%	53%

Besoins de financement déclarés et calculés

51. Les 60 pays répondants attendent **2,739 milliards de dollars E.-U. de FEM-7** avec un **ratio de cofinancement déclaré de 2 pour 1**. Cela correspond au ratio de cofinancement moyen de tous les cycles de reconstitution. Étant donné que 83 pays bénéficiaires n'ont pas communiqué leurs besoins de financement, ce chiffre ne donne qu'une idée partielle du vrai besoin de financement pour FEM-7. Ce chiffre a été utilisé comme base d'extrapolation dans l'analyse qui suit.

Modélisation du montant total de financement nécessaire à la biodiversité pour FEM-7

52. Deux modèles ont été élaborés à partir des données fournies dans les questionnaires et d'autres sources afin d'estimer le montant total des fonds nécessaires pour FEM-7. Les paramètres utilisés étaient les suivants :

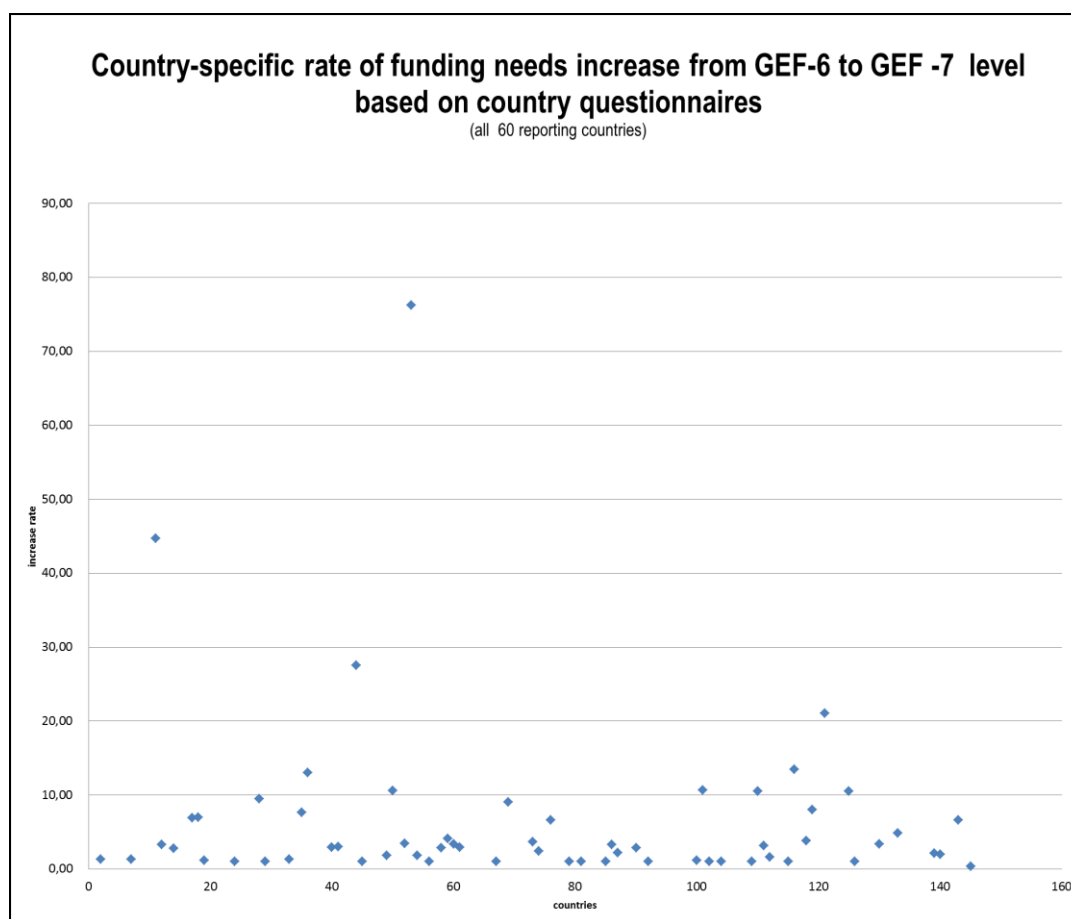
- i) Financement attendu de FEM-7 tel qu'indiqué par 60 pays bénéficiaires,
- ii) Éventail de ratios de cofinancement indiqué par 60 pays et le FEM,
- iii) Allocation STAR au titre de FEM-6 aux 83 pays non répondants,
- iv) Taux moyen d'augmentation du financement de FEM-6 à FEM-7,
- v) Part de l'allocation STAR au titre de FEM-6 des pays répondants (65%) et des pays non répondants (35%),
- vi) Montant réservé au domaine d'intervention au titre de FEM-6 en supposant qu'il sera égal pour FEM-7.

53. **Le modèle A** a utilisé l'allocation des pays non répondants au titre de FEM-6 comme estimation de leurs besoins de financement pendant FEM-7 et ajouté ce chiffre au montant des besoins de financement indiqué par les 60 pays (2,729 milliards USD). Ceci biaise l'allocation STAR des pays non répondants au titre de FEM-6 de 35% à moins de 20% du montant total de FEM-7 calculé, sous-représentant ainsi la part de ces pays. Ce modèle donne néanmoins une indication de la limite inférieure du montant de financement total.

54. **Le modèle B** a calculé l'augmentation du financement attendu de FEM-7 des 60 pays répondants par rapport à leur allocation au titre de FEM-6, et appliqué le même multiplicateur à l'allocation des pays non répondants au titre de FEM-6, restituant ainsi la part d'allocation STAR au titre de FEM-6 actuelle entre les pays répondants et les pays non répondants (65% et 35%).

55. Dans les deux modèles, le coût total signalé des projets a été utilisé pour estimer les besoins de financement de FEM-7 correspondants résultant de différents ratios de cofinancement, soit un ratio de cofinancement de 4 :1 rapporté par le FEM à la douzième réunion de la Conférence des Parties et un ratio de cofinancement de 5:1 rapporté par le FEM à la treizième réunion de la Conférence des Parties en ce qui concerne les projets actuels des pays bénéficiaires des ressources du FEM. Dans les deux modèles, le montant réservé au domaine d'intervention au titre de FEM-6 a été inclus dans les chiffres finals. Les résultats de ces extrapolations sont présentés dans le tableau ci-dessous.

56. **Analyse de sensibilité** : Le taux d'augmentation calculé entre le volume de financement de FEM-6 et celui de FEM-7 varie fortement d'un pays à l'autre, de 1,18 pour le Brésil à 76,26 pour la Guinée (voir le tableau dans l'annexe). Ces taux influencent profondément la modélisation et le calcul des besoins de financement. Un grand nombre de pays s'attendent à recevoir de FEM-7 un financement moins de 5 fois plus élevé que de celui de FEM-6, et une grande majorité un financement dix fois plus élevé ou légèrement plus (voir la figure ci-dessous). Afin de vérifier l'effet des quelques cas de multiplicateurs très élevés, les résultats ont été recalculés en omettant les cas isolés avec des multiplicateurs supérieurs à 15. Cela augmenterait le ratio de cofinancement envisagé à 2,3 pour 1. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, l'omission de ces quatre cas isolés ne changerait pas le résultat de manière appréciable avec un ratio de cofinancement de 4 pour 1, du fait que leur allocation de FEM-6 a été relativement faible.



Résultat des calculs de l'évaluation des besoins de financement pour FEM-7

Modèles de calcul des besoins de financement pour FEM-7	Ratios de cofinancement appliqués		
	2:1 (signalé)	4:1	5:1
Besoins de financement pour FEM-7 déclarés par 60 pays (en milliards de dollars E.-U.)	2,739		
Modèle A : montants (en milliards de dollars E.-U.)	3,357	2,284	2,006
Modèle A : taux d'augmentation par rapport au volume de financement pour FEM-6*	2,6	1,8	1,5
Modèle B : montants (en milliards de dollars E.-U.)	4,476	2,844	2,379
Modèle B : taux d'augmentation par rapport au volume de financement pour FEM-6 *	3,5	2,2	1,8
<i>Modèle B ad : montants</i> (en milliards de dollars E.-U.)	3,924**	2,753	--
<i>Modèle B ad : taux d'augmentation par rapport au volume de financement pour FEM-6 *</i>	3,0	2,1	--
* Allocation STAR aux pays au titre de FEM-6 dans le domaine d'intervention « Biodiversité » : 1,296 milliard de dollars E.-U. (y compris les réserves)			
** ratio de cofinancement de 2,3 : 1			
Modèle A : Financement attendu de FEM-7 déclaré + allocation STAR au titre de FEM-6 des pays non répondants			
Modèle B : Financement attendu de FEM-7 déclaré + même taux moyen d'augmentation par rapport à FEM-6 que les pays non répondants			

Modèle B ad : pareil, mais les cas isolés avec un taux d'augmentation supérieur à 15,0 sont exclus

57. Il convient de noter que le montant total des coûts afférents aux projets, le cofinancement de diverses sources et les besoins de financement pour FEM-7 sont **encore inconnus pour 83 pays bénéficiaires des ressources du FEM** et que **le montant réel attendu pour FEM-7 pourrait différer considérablement des estimations relatives à FEM-7 calculées dans les différents modèles.**

Besoins de financement des peuples autochtones et des communautés locales

58. L'Organisation des peuples autochtones et des communautés locales d'Amérique latine (COICA) a indiqué un coût total de 63,9 millions de dollars E.-U. pour 24 concepts de projets. Différentes estimations des montants potentiels de financement de FEM-7 et du cofinancement potentiel à partir d'autres sources pouvaient être calculées sur la base des trois ratios de cofinancement appliqués. La contribution potentielle de FEM-7 à **COICA** n'a pas été incluse dans les modèles car actuellement, les peuples autochtones et les communautés locales ont accès uniquement au programme de microfinancements. Les pays donateurs devraient étudier comment inclure les besoins de financement des peuples autochtones et des communautés locales dans la septième période de reconstitution des ressources de la caisse du FEM. Le FEM a identifié 36 projets qui impliquent les peuples autochtones et les communautés locales.

59. La **Communication du Consortium APAC** ne comportait pas de coût total afférent aux projets, ni de cofinancement de gouvernements et/ou d'autres sources, ou de FEM-7. Le consortium a souligné à la place que la qualité et la « livraison » de l'appui financier est bien plus important que sa quantité.

Couverture des besoins de financement par d'autres investissements du FEM

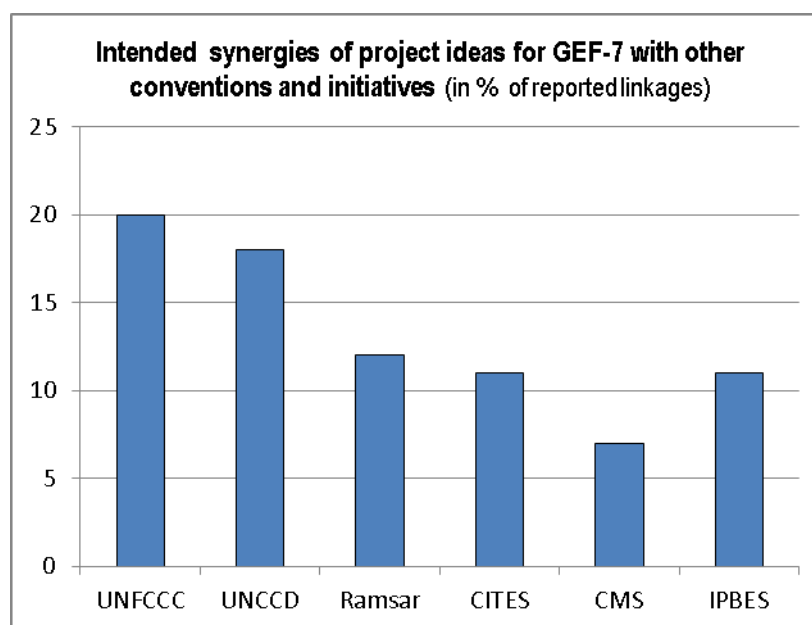
60. Les besoins de financement pour la biodiversité peuvent aussi être couverts par **d'autres domaines d'intervention du FEM et des projets plurisectoriels du FEM** en particulier. Comme l'a signalé le FEM à la treizième réunion de la Conférence des Parties, le financement affecté aux autres domaines d'intervention contribue également à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

61. La contribution du FEM au **financement du développement durable** a été reconnue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (AGNU, 2015a). L'objectif de développement durable 17 appelle la communauté mondiale à renforcer les moyens de mise en œuvre, y compris ceux qui sont liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. Les besoins de financement découlant des plans et des stratégies de développement pour la réalisation d'objectifs de développement durable – appuyés par le FEM et d'autres instruments – pourraient partiellement couvrir les besoins de financement pour la biodiversité. Les pays donateurs pourraient se pencher sur cette question lors de leur examen de l'allocation globale pour FEM-7.

V. SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS ET PORTÉE THÉMATIQUE

62. L'évaluation a tenu compte des informations fournies par des Parties sur les **synergies avec d'autres conventions relatives à la diversité biologique financées par le FEM et** (par. 3 h) et i) du mandat). Dans le questionnaire, les Parties ont indiqué les corrélations entre des projets potentiels et certaines autres conventions. Dans les questionnaires rendus avant le 25 septembre 2016, 42 Parties ont indiqué **1 021 liens entre des conventions** et des projets potentiels pendant la période 2018-2022. Si certaines idées de projet avaient un lien avec plus d'une convention, d'autres n'en avaient aucun : 1 lien = 23%, 2 liens = 14%, 3 liens = 13%, >3 liens = 21%, aucun lien = 28%.

63. La plupart des concepts de projet cherchent à réaliser des **synergies avec les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 20%) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD, 18%)**, suivies de la Convention de Ramsar (12%), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES, 11%) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS, 7%) (voir la figure ci-dessous). Moins nombreuses, des synergies potentielles avec la Convention du patrimoine mondial et les traités relatifs aux végétaux ont été signalées. Les conventions se rapportant aux polluants ne semblent pas pertinentes pour les projets proposés pour 2018-2022. Il semble que de nombreux concepts de projets soutiennent les travaux de la Plateforme intergouvernemental scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 11%). Les résultats montrent clairement que la plupart des pays ont proposé des idées de projet pour FEM-7 qui visaient à réaliser des synergies avec les deux autres conventions de Rio financées par le FEM.



64. L'évaluation a analysé les informations fournies par 44 Parties sur les **domaines thématiques des concepts de projet signalés**. De manière générale, les domaines thématiques les plus enregistrés qui, ensemble, couvrent environ 50% des réponses sont i) la **Conservation de la biodiversité dans les terres et les zones côtières (34%)** et (ii) la **Restauration des habitats naturels, des écosystèmes et de leurs services (15%)**. En outre, les Parties ont indiqué *le renforcement des capacités et la coopération (11%)* et *d'autres thèmes dans le cadre de projets (16%)* comme pertinents pour les projets de FEM-7 (voir le tableau ci-dessous).

65. *L'utilisation durable de la biodiversité, la production et la consommation (9%)* et la *biodiversité marine dans les eaux internationales (6%)* sont moins mentionnés par les pays, et les projets sur la *réduction de la pollution (3%)* et sur l'application des *Protocoles de Nagoya et de Cartagena (3% chacun)* encore moins.

66. Dans le **groupe thématique Conservation de la biodiversité dans les zones terrestres et côtières**, les concepts de projets se concentreront sur les *réseaux d'aires protégées et la conservation générale des espèces* (code 710-6%), la *conservation des espèces menacées d'extinction* (code 715-6%), les *systèmes terrestres d'aires protégées* (code 711-6%), suivis de la *diversité biologique marine et côtière* et des *aires protégées* (712-5%). Les concepts de projet qui visent la *restauration des habitats naturels* (730-5%), la *production et la consommation durables* (741-5%) et *l'éducation et la sensibilisation du public* (700-5%) sont aussi fréquemment mentionnés. Les sujets les moins signalés sont les *mesures d'incitation* (702), les *stratégies de mobilisation des ressources particulières à chaque pays* (781), et la *coopération Sud-Sud* (782).

Priorités thématiques identifiées pour FEM-7

Domaine d'intervention des concepts de projet communiqués (référence aux codes dans le tableau 1 du rapport intégral)	% de codes signalés
A. Conservation de la biodiversité dans les terres et les zones côtières (Principalement stratégie actuelle au titre de FEM-6 dans le domaine Biodiversité)	34%
B. Biodiversité marine dans les eaux internationales (Stratégie dans le domaine Biodiversité au titre de FEM-6)	6%
C. Restauration des habitats naturels, des écosystèmes et de leurs services (Stratégie au titre de FEM-6 dans les domaines d'intervention Biodiversité, Gestion durable des forêts, Atténuation des changements climatiques)	15%
D. Utilisation durable de la biodiversité, production et consommation (Stratégie dans le domaine Biodiversité au titre de FEM-6)	9%
E. Réduction de la pollution (Stratégie au titre de FEM-6 dans les domaines d'intervention Biodiversité, Eaux internationales, Dégradation des terres, Produits chimiques et déchets)	3%
F. Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (Stratégie dans le domaine Biodiversité au titre de FEM-6)	3%
G. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Stratégie dans le domaine Biodiversité au titre de FEM-6)	3%
H. Renforcement des capacités et coopération (éléments de projets du FEM dans différentes stratégies de domaines d'intervention)	11%
I. Autres, dans le cadre des projets (éléments de projets du FEM dans différentes stratégies de domaines d'intervention)	16%

VI. CONCLUSIONS ET COMMENTAIRES SUR L'ÉVALUATION

67. Deuxième initiative de ce genre, l'évaluation des besoins de financement pour FEM-7 s'est de nouveau heurtée à certaines difficultés tout au long du processus. Les délais prévus pour l'étude étaient extrêmement serrés, les membres de l'équipe d'experts ayant essentiellement mené l'évaluation sur la base du volontariat, en plus de leurs activités quotidiennes et avec des ressources financières limitées.

68. Après avoir achevé la mise au point finale du rapport destiné à la treizième réunion de la Conférence des Parties, l'équipe d'experts the Expert Team souhaite présenter les **conclusions et commentaires** suivants sur les résultats de l'évaluation ainsi que les données et les informations mises à disposition par les Parties qui sont des pays bénéficiaires des ressources du FEM :

- a. **Importance du taux de réponse global** : L'équipe d'experts tenait à suivre une approche consultative afin de recueillir des données et des informations fiables, transparentes et reproductibles sur les besoins de financement des pays pour FEM-7. Cependant, seulement 42% (ou 60 pays sur les 143 pays bénéficiaires des ressources du FEM) ont répondu au questionnaire avec le montant total des coûts liés aux projets, les montants de cofinancement et les besoins de financement pour FEM-7. Bien que l'équipe d'experts souhaite exprimer ses remerciements aux pays qui ont répondu au questionnaire et fournies les précisions supplémentaires sollicitées par l'équipe, le caractère limité du taux de réponse a signifié qu'une extrapolation a dû être faite afin d'estimer le besoin de financement pour FEM-7, ce qui influe sur la fiabilité générale de

l'évaluation. En outre, l'exhaustivité des informations incluses était très variable. La raison pour laquelle seul un nombre limité de pays a participé pleinement n'est pas connue.

- b. **Importance d'un examen attentif de la capacité d'absorption lors de l'estimation des coûts des idées et concepts de projets pour les cycles du FEM** : Les pays bénéficiaires des ressources du FEM ont indiqué 200 idées et concepts de projets qu'ils entendaient mener au dans le cadre de FEM-7. Comme il a été expliqué, l'équipe d'experts a entrepris l'évaluation, étant entendu que les pays examinaient attentivement leur capacité d'absorption pour mettre en œuvre les projets prévus pendant la période de 4 ans de FEM-7. Vu l'augmentation générale du financement du FEM au cours des cycles de reconstitution suivants, on peut s'attendre à une amélioration constante de la capacité d'absorption des pays.
- c. **Importance de l'application rigoureuse du principe du surcoût** : Pour déterminer le montant des fonds attendus au titre de FEM-7, il faudrait s'appuyer sur les *Directives opérationnelles relatives à l'application du principe du surcoût* du FEM. L'équipe d'experts a supposé que les pays avaient rigoureusement tenu compte de ces directives opérationnelles pour calculer le montant des fonds attendus du FEM durant la période 2018-2022. En analysant les données fournies dans les questionnaires, l'équipe d'experts a constaté que le taux d'augmentation des besoins de financement des pays de FEM-6 à FEM-7 varie considérablement (voir le tableau dans l'annexe). La raison pour laquelle les pays ont calculé des besoins de financement aussi différents du cycle actuel FEM-6 au prochain n'est pas claire.
- d. **Rôle des SPANB actualisés** : Afin de garantir la réussite d'une approche consultative telle que cette évaluation, tous les pays bénéficiaires des ressources du FEM devaient avoir identifié leurs priorités en vue d'un financement du FEM-7 dans leurs SPANB. Cependant, nombre de Parties n'ont pas encore mis à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les pays bénéficiaires des ressources du FEM en particulier devraient le faire dans les meilleurs délais.
- e. **Synergies avec d'autres conventions financées par le FEM et la mise en œuvre des objectifs de développement durable** : La plupart des concepts de projets visent à réaliser des synergies avec les objectifs d'autres conventions : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (20%) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (18%), suivies de la Convention de Ramsar (12%), de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (11%), de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (7%) et de l'IPBES (11%). L'équipe d'experts encourage cette tendance à la hausse vers des projets et des programmes plurisectoriels signalée par le FEM, qui cherchent à réaliser des synergies entre les conventions qui utilisent ainsi les ressources du FEM de manière plus efficace. Les besoins de financement découlant de plans et stratégies de développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable – appuyés par le FEM et d'autres instruments – pourraient couvrir en partie les besoins de financement pour la biodiversité.
- f. **Rôle des plans financiers nationaux et des stratégies nationales de mobilisation des ressources** : A sa douzième réunion, la Conférence des Parties a adopté des objectifs pour la mobilisation des ressources, notamment *s'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties, et au moins 75% d'entre elles, rendent compte de leurs besoins de financement, de leurs insuffisances et de leurs priorités, et élaborent des plans financiers nationaux, d'ici à 2015*. Seuls 18 pays bénéficiaires des ressources du FEM ont communiqué leurs besoins de financement avant l'échéance finale de 2016. Parce que les plans financiers nationaux offrent aux pays une occasion d'indiquer le montant du financement qu'ils attendent de la caisse du FEM, il importe de redoubler d'efforts pour élaborer ou achever les plans financiers nationaux ou stratégies de mobilisation de ressources afin d'être préparés pour les futures évaluations des besoins de financement. Le projet BIOFIN est une approche très utile à cet égard.

69. L'équipe d'experts note que la **méthodologie utilisée pour cette deuxième évaluation** des besoins de financement du FEM, telle qu'énoncée dans le mandat, semble appropriée pour obtenir des données et des informations des pays de *manière transparente*. Cependant, malgré les conseils précis donnés pour remplir le

questionnaire et estimer les besoins de financement de la caisse du FEM en se fondant sur son principe du surcoût, la qualité des données fournies dans les questionnaires ne s'est pas avérée **aussi satisfaisante que prévu**. Afin d'augmenter la fiabilité et la reproductibilité des données futures, les directives devraient être davantage affinées pour que les Parties puissent appliquer une méthodologie cohérente et convenue dans l'estimation de leurs besoins de financement pour les projets, du cofinancement et de la contribution du FEM.

70. Enfin, une évaluation des besoins de financement du FEM exhaustive et solide **dépend fortement des contributions des pays bénéficiaires des ressources du FEM**. Les résultats des futures évaluations ne peuvent être améliorés que si les pays bénéficiaires poursuivent et intensifient leur participation active à cette tâche.

ANNEXE

Réponses au questionnaire par pays

Besoins de financement pour la période de FEM-7 (7/2018 - 6/2022) indiqués par 60 pays						
(en millions de dollars des États-Unis au 25 septembre 2016)						
Pays	Total des coûts estimés des projets	Financement attendu du gouvernement	Financement attendu de sources extérieures	Financement attendu de FEM-7	Allocation STAR de FEM-6 à la BD	Taux d'augmentation des besoins de financement de FEM-6 à FEM-7
Afghanistan					3,91	
Afrique du Sud	0,00	0,00	0,00	0,00	22,79	1,00
Albanie	5,00	3,00	0,00	2,00	1,50	1,33
Algérie					4,09	
Angola					6,60	
Antigua-et- Barbuda					1,50	
Argentine					14,76	
Arménie	2,40	0,00	0,40	2,00	1,50	1,33
Azerbaïdjan					1,50	
Bahamas					4,18	
Bangladesh					2,00	
Barbade	74,40	7,40	0,00	67,00	1,50	44,67
Belarus	18,00	10,00	3,00	5,00	1,50	3,33
Belize					2,86	
Bénin	11,00	4,50	1,00	5,50	2,00	2,75
Bhoutan					2,02	
Bolivie					12,27	
Bosnie-Herzégovine	13,00	2,60	0,00	10,40	1,50	6,93
Botswana	13,10	55,00	17,25	14,06	2,02	6,96
Brésil	390,00	398,00	95,50	83,00	70,07	1,18
Burkina Faso					2,00	
Burundi					2,00	
Cabo Verde					3,41	
Cambodge					4,29	
Cameroun	40,20	20,85	6,35	13,00	12,08	1,07
Chili					18,06	
Chine	1 361,92	711,16	83,70	557,07	58,55	9,51
Colombie	0,00	0,00	0,00	0,00	39,33	1,00
Comores					2,62	
Congo					3,94	
Costa Rica	60,00	45,00	0,00	15,00	11,60	1,29
Cote d'Ivoire					4,19	
Cuba	286,95	196,20	0,00	90,75	11,92	7,61
Djibouti					2,00	
Dominique					1,50	
Égypte	57,00	20,00	23,50	13,50	4,45	3,03
El Salvador					1,51	
Équateur	208,80	89,50	42,90	76,40	25,90	2,95
Érythrée	110,14	55,07	0,00	55,07	2,00	27,54
Éthiopie	13,26	3,27	0,00	9,99	10,56	1,00
Féd. de Russie					25,43	
Fidji					4,94	
Gabon					3,81	
Gambie					2,00	
Géorgie	3,40	0,67	0,00	2,73	1,50	1,82
Ghana	35,20	1,11	0,30	33,79	3,19	10,59

Grenade					1,50	
Guatemala	57,00	26,50	16,50	24,00	7,01	3,42
Guinée	248,85	12,44	0,00	236,41	3,10	76,13
Guinée équatoriale					2,00	
Guinée-Bissau	3,72	0,00	0,00	3,72	2,00	1,86
Guyana					3,06	
Haïti	24,00	13,00	11,00	0,00	4,97	1,00
Honduras					8,13	
Îles Cook					2,17	
Îles Marshall					2,08	
Îles Salomon					4,52	
Inde	491,00	386,00	0,00	105,00	36,87	2,85
Indonésie	1,232,40	948,00	47,40	237,00	57,84	4,10
Iran	58,50	42,50	0,00	16,00	4,79	3,34
Iraq	2,70	3,40	0,90	4,40	1,50	2,93
J. arabe libyenne					1,50	
Jamaïque					4,79	
Jordanie					1,50	
Kazakhstan					5,04	
Kenya					10,28	
Kirghizistan	0,00	0,00	0,00	0,00	1,56	1,00
Kiribati					2,00	
Lesotho					2,00	
Liban	50,40	9,30	27,50	13,60	1,50	9,07
Liberia					3,43	
Macédoine					1,50	
Madagascar	362,88	65,31	206,81	90,72	24,54	3,70
Malaisie					14,92	
Malawi	32,50	4,70	11,30	12,90	5,32	2,42
Maldives	35,00	6,50	10,00	17,50	2,66	6,58
Mali					2,10	
Maroc	5,55	2,20	0,90	2,45	4,90	1,00
Maurice					5,41	
Mauritanie	3,00	1,00	0,00	2,00	2,00	1,00
Mexique	0,00	0,00	0,00	0,00	54,92	1,00
Micronésie					3,82	
Mongolie					5,09	
Monténégro					1,50	
Mozambique	43,60	4,20	9,00	30,40	9,13	3,33
Myanmar	52,00	12,00	0,00	24,00	10,98	2,19
Namibie					6,59	
Nauru					1,50	
Népal	50,30	30,80	10,00	9,50	3,34	2,84
Nicaragua					4,47	
Niger	pas clair	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00
Nigeria					6,80	
Nioué					1,50	
Ouganda	20,80	1,00	0,30	19,60	4,02	4,88
Ouzbékistan					1,78	
Pakistan					5,05	
Palaos					1,92	
Panama					11,70	
Papouasie-Nouvelle-Guinée					14,66	
Paraguay					3,21	
Pérou	128,00	43,55	49,05	35,40	29,72	1,19
Philippines	1 629,41	814,71	488,82	325,88	30,55	10,67

R.D. du Congo	329,80	32,00	84,61	213,19	16,38	13,02
R.D.P. Lao					6,87	
Rép. arabe syrienne	39,60	8,00	0,00	31,60	1,50	21,07
Rép. de Moldova	3,50	1,20	0,80	1,50	1,50	1,00
Rép. dominicaine					6,54	
République centrafricaine					2,28	
Rwanda	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00
Sainte-Lucie					1,98	
Saint-Kitts-et- Nevis					1,50	
Saint-Vincent –et-les Grenadines					1,58	
Samoa					2,67	
SaoTomé-et-Principe	1,70	0,07	0,09	1,54	3,78	1,00
Sénégal	46,88	8,90	16,00	21,98	2,09	10,52
Serbie	10,50	0,00	5,80	4,70	1,50	3,13
Seychelles	54,63	11,78	35,05	7,80	4,94	1,58
Sierra Leone					2,11	
Soudan	33,20	18,10	2,70	15,85	4,17	3,80
Soudan du Sud	72,00	20,00	25,00	27,00	2,00	13,50
Sri Lanka					7,12	
Suriname	25,10	1,10	0,00	24,30	3,04	7,99
Swaziland					1,50	
Tadjikistan					1,50	
Tanzanie					15,90	
Tchad					2,38	
Thaïlande					10,26	
Timor-Leste	21,00	105,00	0,00	21,00	2,00	10,50
Togo	6,07	0,59	0,00	0,00	2,00	1,00
Tonga					1,70	
Trinité-et-Tobago					2,78	
Tunisie					1,50	
Turkménistan					1,81	
Turquie	94,50	70,50	0,00	24,00	7,14	3,36
Tuvalu					2,00	
Ukraine					1,50	
Uruguay					2,04	
Vanuatu					2,78	
Venezuela	137,20	102,90	0,00	34,30	16,25	2,11
Viet Nam	117,00	78,00	13,00	26,00	13,17	1,97
Yémen					4,23	
Zambie					4,72	
Zimbabwe	101,00	41,50	41,60	17,90	2,70	6,63
Total 143 pays					1 051	
60 pays répondants	8 329,06	4 550,08	1 388,03	2 739,39		
Pourcentage du total des coûts estimés des projets	100%	55%	17%	33%		
	100%	72%*		33%		
Ratio de cofinancement		2		1		

* au-dessus de 67% en raison des montants de cofinancement indiqués

(Source : Les questionnaires peuvent être consultés à l'adresse <https://www.cbd.int/financial/survey2016.shtml> ;
note : les pays répondants qui n'ont indiqué aucun besoin de financement ou des besoins inférieurs à allocation STAR au titre de FEM-6 ont
été enregistrés avec une augmentation de 1,0)
